

22

PROCES - VERBAL

Les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, se sont réunis aujourd'hui pour procéder à l'échange des ratifications, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République Tchécoslovaque et de Sa Majesté le Roi des Albanais, sur la Convention relative à l'Extradition et à l'Assistance judiciaire en matière pénale, Convention qui a été signée à Prague le 14 avril 1934, entre la Tchécoslovaquie et l'Albanie.

Les instruments de ratification de cette Convention ayant été trouvés en bonne et due forme, l'échange en a été opéré.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé le présent Procès-Verbal, qu'ils ont signé et revêtu de leurs cachets.

Fait à Tirana, en double expédition, le 11 avril mil neuf cent trente huit.

Le Ministre des Affaires
Etrangères du Royaume d'Albanie

(Ekrem Libohova)



Le Chargé d'Affaires de
Tchécoslovaquie

(Bedrich Nechutny)

